

Projet de règlement grand-ducal
concernant l'émission d'une pièce de collection dédiée au
Soleil

Avis complémentaire du Conseil d'État

(4 avril 2025)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 17 mars 2025, par le Premier ministre, de deux amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le texte des amendements était accompagné de remarques préliminaires, d'une « motivation des amendements » ainsi que d'un texte coordonné du projet de règlement grand-ducal reprenant les amendements proposés.

Considérations générales

Les amendements sous revue entendent corriger une erreur matérielle de la part des auteurs et répondre aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis du 25 février 2025.

À la lecture du texte coordonné joint aux amendements sous revue, le Conseil d'État se doit de constater que, outre les modifications proposées aux amendements 1 et 2, les auteurs ont complété le libellé de l'article 1^{er} par les termes « , telle qu'illustrée à l'annexe ». Étant donné que la modification en question est effectuée dans le cadre d'un projet de règlement grand-ducal et qu'elle s'inscrit dans la logique d'une observation formulée par le Conseil d'État dans son avis précité du 25 février 2025, il peut s'en accommoder.

Examen des amendements

Amendements 1 et 2

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Texte coordonné

À la lecture du texte coordonné du projet de règlement grand-ducal sous rubrique joint aux amendements sous revue, le Conseil d'État se doit de constater une incohérence entre l'amendement 2 et le texte coordonné précité,

dans la mesure où l'annexe du texte coordonné omet de reprendre la nouvelle illustration présentée à l'amendement 2 sous revue.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 15 votants, le 4 avril 2025.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes